

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024.06.089.B

**Travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – Lot n° 1 :
avenant n°5**

LE VINGT SEPT JUIN DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 21 juin 2024

Secrétaire de Séance: François NEBOUT

Membres en exercice: **27**

Nombre de présents: **20**

Nombre de pouvoirs: **5**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents : Michel ANDRIEUX, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Eric BIOJOUT à Hassane ZIAT, François ELIE à Xavier BONNEFONT, Michaël LAVILLE à Gérard DESAPHY, Pascal MONIER à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Dominique PEREZ à Michel GERMANEAU,

Excusé(s): Jean-Jacques FOURNIE, Bertrand GERARDI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 27 JUIN 2024

**DÉLIBÉRATION
N°2024.06.089.B**

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

**TRAVAUX DE MODERNISATION DE L'USINE DU PONTIL A TOUVRE – LOT N° 1 :
AVENANT N°5**

Pilier : S'adapter aux changements climatiques
Ambition : Préserver et valoriser la nature
Enjeux : Fleuve et cours d'eau

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 6 : Accès à une eau potable de qualité, Protection et restauration des écosystèmes
- ODD 12 : Gestion durable des ressources naturelles

Par délibération n° 109B en date du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure concernant les travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre – 3 lots.

La commission d'appel d'offres du 06 septembre 2018 a émis un avis favorable à l'attribution du lot n° 1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne –CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant global de 19 506 654,00 € HT.

Le lot n°1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » est un marché simple à prix global et forfaitaire pour les travaux définis dans la décomposition du prix global et forfaitaire(DPGF).

Par délibération n° 120B en date du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 1 ayant pour objet des modifications techniques, la modification de l'article 8.2.3.2 du CCAP, la correction d'une erreur dans la DPGF et la modification des délais. Le montant de l'avenant était de 113 380,04 € HT, ce qui portait le montant à 19 620 034,04 € HT, soit une augmentation de 0,58 % par rapport à son montant initial.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024

Affichage : 01/07/2024

Par délibération n°27B en date du 20 février 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet la modification des délais partiels et du délai global du marché ainsi que la prise en compte des modifications techniques d'une plus-value de 494 718,00 € HT, ce qui portait le montant à 20 114 752,04 € HT, soit une augmentation de 3,12 %.

Par délibération n° 182B en date du 16 décembre 2021, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la prise en compte des modifications techniques qui avaient fait l'objet de fiches, la modification des délais partiels et du délai global du marché. Le montant de l'avenant était de 353 991,66 € HT, ce qui portait le montant à 20 468 743,70 € HT, soit une augmentation de 4,93 % par rapport à son montant initial.

Par délibération n°29B en date du 23 février 2023, le bureau communautaire a approuvé un avenant n° 4 ayant pour objet la prise en compte des modifications techniques qui avait fait l'objet de fiches, la modification des délais partiels et du délai global du marché. Le montant de l'avenant était de 182 018,44 € HT, ce qui portait le montant à 20 650 762,14 € HT, soit une augmentation de 5,87 % par rapport à son montant initial.

Il est nécessaire de passer un avenant n° 5 ayant pour objet les éléments suivants :

- La prise en compte des modifications techniques qui ont fait l'objet de fiches. Ces modifications techniques engendrent au total une plus-value de 264 106,20 € HT (prix ramené au mois Mo du marché).

- La modification des délais partiels et du délai global du marché : délai supplémentaire pour la phase 3 de 19 semaines soit 4,75 mois par rapport au délai défini à l'issue de l'avenant n°4 en cumulant l'ensemble des délais supplémentaires liées aux fiches de modification. Le délai supplémentaire global est également de 4,75 mois. Ce délai supplémentaire est à impacter sur la phase 3 à hauteur de 4,75 mois et sur le délai global à hauteur de 4,75 mois.

Le montant total de l'avenant n° 5 est donc de 264 106,20 € HT.

Le montant du marché passe de 20 650 762,14 € HT à 20 914 868,34 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 7,22 % par rapport à son montant initial de 19 506 654,00 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 27 juin 2024,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n°5 au marché relatif aux travaux de modernisation de l'usine du Pontil à Touvre lot n° 1 « Process, électricité/Contrôle-commande/Génie civil, voirie, démolition, désamiantage, réhabilitation des locaux d'exploitation » attribué au groupement STEREAU (mandataire), VIGIER GENIE CIVIL ENVIRONNEMENT (co-traitant Génie civil) – 11 chemin de Bretagne – CS 40082 – 92442 ISSY-LES-MOULINEAUX, pour un montant en plus-value de 264 106,20 € HT.

016-200071827-20240627-2024_06_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°5 ;

D'IMPUTER la dépense au budget Annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901- Antenne 20103.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20240627-2024_06_89B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/07/2024
Affichage : 01/07/2024